



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 48077

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida souhaite connaître la position de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'avis du Conseil économique et sociale relatif à l'avant-projet de loi sur la cohésion sociale rapporté par Mme Genevieve de Gaulle-Anthonioz. L'avis souligne en effet « la distorsion entre les objectifs poursuivis et le financement dégagé pour les atteindre ». Plus précisément, il estime insuffisante la création d'un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour garantir la véritable dimension interministerielle qu'appelle la priorité nationale annoncée. De plus, le CES s'inquiète de l'absence de prévision de formation et d'accompagnement social lié au contrat d'initiative locale (CIL), instauré par l'avant-projet. Il considère que le coût résiduel du CIL risque d'être rédhibitoire pour les organismes employeurs, en particulier pour les petites collectivités locales et associations, d'autant qu'aucune mesure d'assainissement des contrats emploi-solidarité n'est prévue. Le Conseil propose par ailleurs que soit incluse dans le projet de loi une réforme du contrat emploi-solidarité afin de le rendre moins incitatif pour les employeurs publics qui peuvent dégager les moyens de créer des emplois de droit commun ou des CIL. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître les suites qu'il envisage de réserver aux propositions du CES.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48077

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 653